



La retraite ? Au mieux, on a le temps d'y penser, au pire, on n'en aura pas ! Ou peut-être vous préparez-vous à faire valoir vos droits ? Quel que soit l'horizon qui nous en sépare, le sujet nous concerne tous.

La retraite commence avec le premier bulletin de salaire.

A taux plein, le montant de la pension de retraite versée par la CARSAT est loin d'assurer le pouvoir d'achat, la partie la plus importante étant assurée par les caisses de retraites dites « complémentaires » : AGIRC* et ARRCO**.



- **Retraites complémentaires : Une faillite annoncée !!!**
- **Solution : Réduire les droits ou augmenter les recettes ???**

La 1^{ère} séance de négociation s'est tenue le 17 février dernier. La problématique est simple : les réserves de l'AGIRC* et de l'ARCCO** s'épuisent sous l'effet conjugué de la crise, du papy-boom et de l'augmentation de l'espérance de vie. **Dès lors, deux solutions possibles** :

La première, défendue par le patronat, consiste à réduire les droits des salariés au nom de l'équilibre financier des régimes. Ainsi le MEDEF entend maintenir le principe de la sous-indexation, voire du gel de la valeur du service du point.

Il propose encore de réduire le taux des pensions de réversion, de fusionner les régimes AGIRC et ARRCO, ce qui ne résoudrait pas le problème du financement des retraites complémentaires, de son propre aveu, mais réduirait drastiquement les retraites des cadres dont une partie serait d'ailleurs financée par les autres salariés.

Enfin, il revendique indirectement un recul du départ de l'âge à la retraite en imposant des abattements sur le montant des complémentaires jusqu'à 67 ans.

L'autre solution, défendue notamment par la CGT, consiste à augmenter les recettes des régimes pour préserver en l'état, les droits des retraités.

Elle implique de mettre à contribution les revenus financiers à la même hauteur que les cotisations assises sur les salaires, de soumettre à l'impôt l'ensemble des éléments de rémunération (épargne salariale, intéressement, participation), de moduler les cotisations patronales en fonction de la politique d'emploi et de salaire dans l'entreprise.

La CGT propose une hausse de 2,45 points de la cotisation AGIRC (soit une augmentation de 7,40 €/mois pour un cadre payé 4000 € brut/mois) ; ce qui suffirait à compenser durablement le déficit du régime.

La CGT rappelle enfin que l'application du principe de l'égalité salariale hommes/femmes suffirait à pérenniser les régimes au moins jusqu'en 2040.

Les partenaires sociaux, qui pilotent les régimes de retraite complémentaire, ont ouvert un cycle de négociation sur les mesures devant permettre la pérennité des caisses de retraite complémentaire avec comme objectif la signature d'un accord en juin 2015.

A suivre donc...

* **Régime de retraite complémentaire de tous les salariés du secteur privé, quel que soit leur statut (cadre, intermittent, apprenti, etc.) ou la nature et la durée de leur contrat de travail (CDD, CDI, etc.)**

** **Régime de retraite complémentaire des salariés cadres, qui complète le régime ARRCO.**